

REGLEMENT POUR LES EXAMENS
Elèves de 1° et 2° années

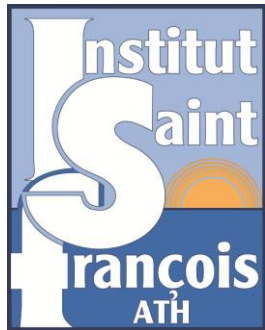
- Les vêtements (manteaux, blousons), cartables, trousse, etc. sont laissés dans les vestiaires aménagés pour les examens. (**ATTENTION : ne pas laisser d'objets de valeur, les vestiaires ne font pas l'objet de surveillance**). **Les élèves gardent sur eux leur portefeuille.**
- Les élèves peuvent disposer en salle d'examens du matériel requis pour l'évaluation : calculatrice, équerre, tableau des éléments, plan comptable, stylos, règles,... le tout placé dans un plastique **transparent**.
- Les élèves entrent calmement dans la salle d'examens, accompagnés du professeur, ceci pour la première période comme pour la seconde. Ils prennent leur place et attendent leur copie en silence.
- Les feuilles de brouillon ainsi que les feuilles d'examens sont fournies par l'école.
- Afin de garantir à chacun le climat propice à la réflexion, les élèves veilleront à limiter strictement leurs déplacements en fonction des autorisations données par les professeurs. Dans le même esprit, aucun bavardage ne sera toléré une fois la copie de l'examen remise.

**Afin de préserver la qualité de concentration de chacun,
aucun élève n'est autorisé à quitter la salle d'examen
avant 9h55 pour un examen d'1 période
et 11h50 pour un examen de 2 périodes**

- En cas de tricherie constatée par un professeur, l'élève est averti immédiatement et se présente à la fin de l'examen chez Monsieur le Directeur.

Pour éviter toute ambiguïté à ce sujet, les détenteurs de GSM **sont instamment priés de laisser leur appareil à la maison ou de le laisser, éteint, bien en vue sur leur table de travail. Les détenteurs de montres connectées feront spontanément de même.**

R. VANOVERVELT
Directeur



REGLEMENT POUR LES EXAMENS

Elèves de 1° et 2° années

- Les vêtements (manteaux, blousons), cartables, trousse, etc. sont laissés dans les vestiaires aménagés pour les examens. **(ATTENTION : ne pas laisser d'objets de valeur, les vestiaires ne font pas l'objet de surveillance).** Les élèves gardent sur eux leur portefeuille.
- Les élèves peuvent disposer en salle d'examens du matériel requis pour l'évaluation : calculatrice, équerre, tableau des éléments, plan comptable, stylos, règles,... le tout placé dans un plastique transparent.
- Les élèves entrent calmement dans la salle d'examens, accompagnés du professeur, ceci pour la première période comme pour la seconde. Ils prennent leur place et attendent leur copie en silence.
- Les feuilles de brouillon ainsi que les feuilles d'examens sont fournies par l'école.
- Afin de garantir à chacun le climat propice à la réflexion, les élèves veilleront à limiter strictement leurs déplacements en fonction des autorisations données par les professeurs. Dans le même esprit, aucun bavardage ne sera toléré une fois la copie de l'examen remise.

**Afin de préserver la qualité de concentration de chacun,
aucun élève n'est autorisé à quitter la salle d'examen
avant 9h55 pour un examen d'1 période
et 11h50 pour un examen de 2 périodes**

- En cas de tricherie constatée par un professeur, l'élève est averti immédiatement et se présente à la fin de l'examen chez Monsieur le Directeur.

Pour éviter toute ambiguïté à ce sujet, les détenteurs de GSM **sont instamment priés de laisser leur appareil à la maison ou de le laisser, éteint, bien en vue sur leur table de travail.** Les détenteurs de montres connectées feront spontanément de même.

R. VANOVERVELT
Directeur

REGLEMENT POUR LES EXAMENS
Elèves de 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e années

- Les vêtements (manteaux, blousons), cartables, trousse, etc. sont laissés dans les vestiaires aménagés pour les examens. (**ATTENTION : ne pas laisser d'objets de valeur, les vestiaires ne font pas l'objet de surveillance**). **Les élèves gardent sur eux leur portefeuille.**
- Les élèves peuvent disposer en salle d'examen du matériel requis pour l'évaluation : calculatrice, équerre, tableau des éléments, plan comptable, stylos, règles,... le tout placé dans un plastique **transparent**. Les feuilles de brouillon ainsi que les feuilles d'examen sont fournies par l'école.
- Les élèves entrent calmement dans la salle d'examen, accompagnés du professeur, ceci pour la première période comme pour la seconde. Ils prennent leur place et attendent leur copie en silence.
- Afin de garantir à chacun le climat propice à la réflexion, les élèves veilleront à limiter strictement leurs déplacements en fonction des autorisations données par les professeurs.

Afin de préserver la qualité de concentration et de garantir à chacun un temps de réflexion minimum, **les élèves ne sont pas autorisés à quitter la salle avant**

- ⇒ 9h30 pour un examen en 1^{re} période
- ⇒ 11h30 pour un examen en 2^{de} période
- ⇒ 11h pour un examen de 8h15 à 11h50

Ils ne sont pas non plus autorisés à quitter l'établissement durant la récréation de 9h55 à 10h10.

- Dans le même esprit, aucun bavardage ne sera toléré une fois la copie de l'examen remise.
- En cas de tricherie constatée par un professeur l'élève est averti immédiatement et se présente à la fin de l'examen chez Monsieur le Directeur. Pour éviter toute ambiguïté à ce sujet, **les détenteurs de GSM sont instamment priés de laisser leur appareil à la maison ou de le laisser, éteint, bien en vue sur leur table de travail.**
Les détenteurs de montres connectées feront spontanément de même.
- Dans un souci de se préparer à des futurs examens au supérieur ou à des entretiens d'embauche, les élèves se présenteront obligatoirement **aux examens oraux** dans une tenue appropriée à la circonstance, à savoir :

Pour les garçons :

Chemise/pantalon long/veston/chaussures de ville (ni baskets ni tongs)

Pour les filles :

Tailleur-pantalon / robe ou jupe (**longueur au genou**)/pas d'épaules nues et/ou de décolleté inadéquat/chaussures de ville (ni baskets ni tongs)

REGLEMENT POUR LES EXAMENS
Elèves de 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e années

- Les vêtements (manteaux, blousons), cartables, trousse, etc. sont laissés dans les vestiaires aménagés pour les examens. (**ATTENTION : ne pas laisser d'objets de valeur, les vestiaires ne font pas l'objet de surveillance**). **Les élèves gardent sur eux leur portefeuille.**
- Les élèves peuvent disposer en salle d'examen du matériel requis pour l'évaluation : calculatrice, équerre, tableau des éléments, plan comptable, stylos, règles,... le tout placé dans un plastique **transparent**. Les feuilles de brouillon ainsi que les feuilles d'examen sont fournies par l'école.
- Les élèves entrent calmement dans la salle d'examen, accompagnés du professeur, ceci pour la première période comme pour la seconde. Ils prennent leur place et attendent leur copie en silence.
- Afin de garantir à chacun le climat propice à la réflexion, les élèves veilleront à limiter strictement leurs déplacements en fonction des autorisations données par les professeurs.

Afin de préserver la qualité de concentration et de garantir à chacun un temps de réflexion minimum, **les élèves ne sont pas autorisés à quitter la salle avant**

- ⇒ 9h30 pour un examen en 1^{re} période
- ⇒ 11h30 pour un examen en 2^{de} période
- ⇒ 11h pour un examen de 8h15 à 11h50

Ils ne sont pas non plus autorisés à quitter l'établissement durant la récréation de 9h55 à 10h10.

- Dans le même esprit, aucun bavardage ne sera toléré une fois la copie de l'examen remise.
- En cas de tricherie constatée par un professeur l'élève est averti immédiatement et se présente à la fin de l'examen chez Monsieur le Directeur. Pour éviter toute ambiguïté à ce sujet, **les détenteurs de GSM sont instamment priés de laisser leur appareil à la maison ou de le laisser, éteint, bien en vue sur leur table de travail.**
Les détenteurs de montres connectées feront spontanément de même.
- Dans un souci de se préparer à des futurs examens au supérieur ou à des entretiens d'embauche, les élèves se présenteront obligatoirement **aux examens oraux** dans une tenue appropriée à la circonstance, à savoir :

Pour les garçons :

Chemise/pantalon long/veston/chaussures de ville (ni baskets ni tongs)

Pour les filles :

Tailleur-pantalon / robe ou jupe (**longueur au genou**)/pas d'épaules nues et/ou de décolleté inadéquat/chaussures de ville (ni baskets ni tongs)